

IRE-Examineur de vol aux instruments

RS119 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AEROPYRENEES	39224629400020	Former
AIRWAYS COLLEGE	41489066500014	Former
ECOLE NATIONALE DE L AVIATION CIVILE	19311256200015	Former
EPAG-NG	79832689800029	Former
HELI UNION TRAINING CENTER	44144285200014	Former
TRIMAILLE AERO FORMATION	33302042800038	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Formation et standardisation d'examineur de la qualification de vol aux instruments

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtrise du vol aux instruments,

Maîtrise de l'instruction au vol aux instruments,

Aptitude à conduire des examens pratiques de vol aux instruments

capacité à conduire l'examen pratique permettant la délivrance, la prorogation ou le renouvellement de la qualification aux instruments

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Air crew Rgt n°1178/2011""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

détention du CPL et de la qualification aux instruments (IR), et de la qualification d'instructeur de vol aux instruments (RI),

2000 heures de vol en tant que pilote d'avion ou d'hélicoptère dont :

- 450 heures de vol aux instruments sur avion dont 250 en tant qu'instructeur ,
- 300 heures de vol aux instruments sur hélicoptère dont 200 heures en tant qu'instructeur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/119/>